

SIAEP MOYENNEVILLE WACQUEMOULIN

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | Caractérisation technique du service..... | 3 |
| 1.1. | Présentation du territoire desservi..... | 3 |
| 1.2. | Mode de gestion du service | 3 |
| 1.3. | Estimation de la population desservie (D101.1)..... | 3 |
| 1.4. | Nombre d'abonnés | 3 |
| 1.5. | Eaux brutes | 4 |
| 1.5.1. | Prélèvement sur les ressources en eau | 4 |
| 1.5.2. | Production | 4 |
| 1.5.3. | Volumes vendus au cours de l'exercice | 5 |
| 1.5.4. | Autres volumes | 5 |
| 1.6. | Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)..... | 5 |
| 2. | Tarification de l'eau et recettes du service | 6 |
| 2.1. | Modalités de tarification | 6 |
| 2.2. | Facture d'eau type (D102.0) | 7 |
| 2.3. | Recettes..... | 8 |
| 3. | Indicateurs de performance | 8 |
| 3.1. | Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)..... | 8 |
| 3.2. | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)..... | 9 |
| 3.3. | Indicateurs de performance du réseau | 9 |
| 3.3.1. | Rendement du réseau de distribution (P104.3) | 9 |
| 3.3.2. | Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)..... | 10 |
| 3.3.3. | Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)..... | 10 |
| 3.3.4. | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) | 11 |
| 3.4. | Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) | 11 |
| 4. | Financement des investissements..... | 12 |
| 4.1. | Branchements en plomb..... | 12 |
| 4.2. | Montants financiers..... | 12 |
| 4.3. | État de la dette du service | 12 |
| 4.4. | Amortissements | 12 |
| 4.5. | Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service | 13 |
| 4.6. | Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice | 13 |
| 5. | Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau..... | 13 |
| 5.1. | Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)..... | 13 |
| 5.2. | Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) | 13 |
| | Tableau récapitulatif des indicateurs..... | 13 |

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Moyenneville Wacquemoulin
- Caractéristiques : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- Les missions du service sont les suivantes : production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution.
- Territoire desservi : Moyenneville - Wacquemoulin
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 12/04/2005 Non

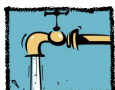
1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie avec prestataire de service

- Type de contrat : Convention de Prestation de services
- Nom du prestataire : LYONNAISE DES EAUX
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2012
- Date de fin de contrat : [31 décembre 2014](#)
- Missions du prestataire : Interventions périodiques de suivi de contrôle et d'entretien de la station de pompage, du réservoir, du réseau de distribution d'eau potable, relève et facturation. Interventions inopinées, à la demande.

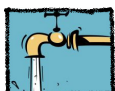
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 917 habitants au 31/12/2013 (619 à Moyenneville et 298 à Wacquemoulin).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 413 abonnés au 31/12/2013. (412 au 31/12/2011).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

| Commune | Nombre total d'abonnés 31/12/2012 | Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013 | Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013 | Nombre total d'abonnés au 31/12/2013 | Variation en % |
|----------------|-----------------------------------|--|--|--------------------------------------|----------------|
| [Moyenneville] | 270 | 272 | | 272 | 0.74% |
| [Wacquemoulin] | 140 | 141 | | 141 | 0.71% |
| Total | 410 | 413 | | 413 | 0.73% |

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 38645 m³ pour l'exercice 2013 (39210 pour l'exercice 2012).

| Ressource et implantation | Nature de la ressource | Débits nominaux ⁽¹⁾ | Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³ | Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³ | Variation en % |
|---------------------------|------------------------|--------------------------------|---|---|----------------|
| Forage de Moyenneville | <u>Eau potable</u> | <u>150 m3/heure</u> | <u>39310 m3</u> | <u>38645 m3</u> | -1.69 % |
| Total | Eau potable | 150 m3/heure | <u>39310 m3</u> | <u>38645 m3</u> | -1.69 % |

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.5.2. Production



Le service n'a pas de stations de traitement. L'équipement du forage, construit en 1965 et mis en service en 1967, a été complété, en janvier 1999 par un système de chloration gazeuse avec injection de la solution chlorée dans la canalisation de refoulement.

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

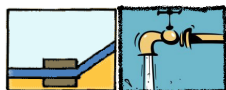


| Acheteurs | Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³ | Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³ | Variation en % |
|---|---|---|----------------|
| Abonnés domestiques ⁽¹⁾ | | | 2.05 % |
| Abonnés non domestiques | | | 0 % |
| Total vendu aux abonnés (V₇) | | | 2.05 % |
| Service de ⁽²⁾ | 0 | 0 | 0 |
| Total exporté vers d'autres services (V₃) | | | 0 % |

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.5.4. Autres volumes



| | Exercice 2012 en m ³ /an | Exercice 2013 en m ³ /an | Variation en % |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Volume consommation sans comptage (V₈) | 150 | 150 | 0 % |
| Volume de service (V₉) | 500 | 500 | 0 % |

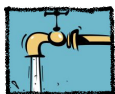
1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 10,553 kilomètres au 31/12/2013 (idem au 31/12/2012).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Frais d'accès au service : | 25 € au 01/01/2012 |
| | 25 € au 01/01/2013 |

| | | Exercice 2012 | Exercice 2013 |
|---|---|-----------------------|-----------------------|
| Tarifs | | Au 01/01/2013 | Au 01/01/2014 |
| Part de la collectivité | | | |
| Part fixe (€ HT/an) | Abonnement DN 15mm y compris location du compteur | 40 € | 40 € |
| | Abonnement ⁽¹⁾ DN _____ | | |
| Part proportionnelle (€ HT/m ³) | Tranche 1 : 0 à 250 m ³ | 0,60 €/m ³ | 0,60 €/m ³ |
| | Tranche 2 : au-delà de 251 m ³ | 0,40 €/m ³ | 0,40 €/m ³ |
| Autre : _____ | | € | € |
| Taxes et redevances | | | |
| Taxes | Taux de TVA (0 ou 7%) ⁽²⁾ | 5,5 % | 7 % |
| Redevances | Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) | 0,09 €/m ³ | 0,09 €/m ³ |
| | Pollution domestique (Agence de l'Eau) Moyenneville | 0.3990 €/m3 | 0.40 €/m ³ |
| | Pollution domestique (Agence de l'Eau) Wacquemoulin | 0,399 €/m3 | 0.40 €/m ³ |
| | VNF Prélèvement | 0 €/m ³ | 0 €/m ³ |
| | Autre: _____ | 0 €/m ³ | 0 €/m ³ |

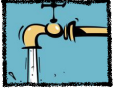
⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2004 effective à compter du 01/12/2004 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 21/06/2005 effective à compter du 21/06/2005 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 24/05/2007 effective à compter du 24/05/2007 fixant la part Agence de l'Eau pour la préservation de la ressource
- Délibération du 22/03/2004 effective à compter du 01/04/2004 assujettissant le Syndicat à la TVA.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

| | Exercice 2012 | | Exercice 2013 | | Variation en % | |
|---|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|----------------|---------------|
| Tarifs | Au 01/01/2013 en € | | Au 01/01/2014 en € | | | |
| Part de la collectivité | | | | | | |
| Part fixe annuelle | 40 € | | 40 € | | 0 | |
| Part proportionnelle | 72 € | | 72 € | | 0 | |
| Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité | 112 € | | 112 € | | 0 | |
| Taxes et redevances | | | | | | |
| Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) | 10,80 € | | 10,80 € | | 0 | |
| Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin |
| | 47,88 € | 47,88 € | 48,00 € | 48,00 € | 0,25 % | 0,25 % |
| Autre : | 0 | | 0 | | 0 | |
| VNF Prélèvement : | 0 | | 0 | | 0 | |
| TVA si service assujetti (5,5 % en 2012, 7 % en 2013) | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin |
| | 9,39 € | 9,39 € | 11,96 € | 11,96 € | 27,37 % | 27,37 % |
| Montant des taxes et redevances pour 120 m ³ | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin |
| | 58,68 € | 58,68 € | 58,80 € | 58,80 € | 0,20 % | 0,20 % |
| Total | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin |
| | 180,07 € | 180,07 € | 182,76 € | 182,76 € | 1,49 % | 1,49 % |
| Prix TTC au m³ | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin |
| | 1,50 € | 1,50 € | 1,52 € | 1,52 € | 1,33 % | 1,33 % |

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

| Commune | Prix au 01/01/2013 en €/m ³ | Prix au 01/01/2014 en €/m ³ |
|--------------|--|--|
| Moyenneville | 1,50 € | 1,52 € |
| Wacquemoulin | 1,50 € | 1,52 € |

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

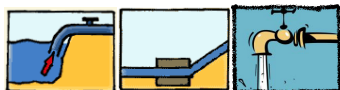
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de 34083 m³/an (33397 m³/an en 2012).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation de la part pollution de l'Agence de l'Eau et Augmentation du taux de TVA

2.3. Recettes



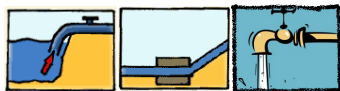
Recettes de la collectivité :

| Type de recette | Exercice 2012 en € | Exercice 2013 en € | Variation en % |
|---|--------------------|--------------------|----------------|
| Recettes vente d'eau aux usagers | 50776.45 € | 50952.56 € | 0.35 % |
| <i>dont abonnements</i> | 15907.17 € | 15892.14 € | -0.09 % |
| Recette de vente d'eau en gros | | | |
| Régularisations des ventes d'eau (+/-) | | | |
| Total recettes de vente d'eau | 50776.46 € | 50952.56 € | 0.35 % |
| Recettes liées aux travaux | | | |
| Contribution exceptionnelle du budget général | | | |
| Autres recettes (préciser) : rbt trop perçu assurance | 0 € | 0 € | 0 % |
| Total autres recettes | | | |
| Total des recettes | 50776.46 € | 50952.56 € | 0.35 % |

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 : 50952.56 € (50776.46 € au 31/12/2012).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

| Analyses | Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2012 | Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012 | Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2013 | Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013 |
|------------------------------|---|--|---|--|
| Microbiologie | 3 | 0 | 7 | 0 |
| Paramètres physico-chimiques | 5 | 0 | 7 | 0 |

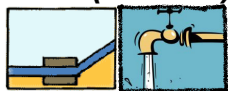
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

| Analyses | Taux de conformité exercice 2012 | Taux de conformité exercice 2013 |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Microbiologie (P101.1) | | 100 % |
| Paramètres physico-chimiques (P201.1) | | 100 % |

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

| | | Exercice 2012 | Exercice 2013 |
|---|---|---------------|---------------|
| 0 | pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé | | |
| 10 | existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte | 10 | 10 |
| 20 | mise à jour du plan au moins annuelle | 20 | 20 |
| Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants : | | | |
| + 10 | informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) | 10 | 10 |
| + 10 | connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations | 10 | 10 |
| + 10 | localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes | 10 | 10 |
| + 10 | localisation des branchements sur la base du plan cadastral | 0 | 0 |
| + 10 | localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) | 0 | 0 |
| + 10 | existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements | 0 | 0 |
| + 10 | existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans) | 0 | 0 |
| + 10 | mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations | 0 | 0 |
| Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. | | | |

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est 60 %. (60% en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Volume produit (V1) 38645 m³
 Volume importé (V2) 0 m³
 Volume exporté (V3) 0 m³
 Volume mis en distribution (V4) 38645 m³
 Volume consommé autorisé (V6) 34733 m³
 Volume comptabilisé (V7) 34083 m³
 Volume consommateurs sans comptage (V8) 150 m³
 Volume de service du réseau (V9) 500 m³
 Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi : $34733/38645 = 89.87 \%$

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut : 88.20 %

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

f

| | Exercice 2012 | Exercice 2013 |
|--|---------------|---------------|
| Rendement du réseau en % | 86.61 % | 89.87 % |
| Volume vendu sur volume mis en distribution en % | 84.96 % | 88.20 % |

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 1,18 m³/j/km (1,53 en 2012).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 1.02 m³/j/km (1.37 en 2012).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

| Exercice | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------------|-------|------|------|------|------|------|
| Linéaire renouvelé en km | 0.700 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 % (1.33 % en 2012).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

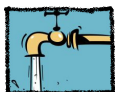
- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60 %. (60 % en 2012).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

| Branchements | Exercice 2012 | Exercice 2013 |
|--|---------------|---------------|
| Nombre total des branchements | 410 | 413 |
| Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année | 0 | 0 |
| Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année) | 0 | 0 |
| % de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements | 0 | 0 |
| % de branchements en plomb restants/nombre total de branchements | 0 | 0 |

4.2. Montants financiers



| | Exercice 2012 | Exercice 2013 |
|--|---------------|---------------|
| Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire | 15565.16 € | 12601.60 € |
| Montants des subventions en € | 0 | 0 |
| Montants des contributions du budget en € | 15565.16 € | 12601.60 € |

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

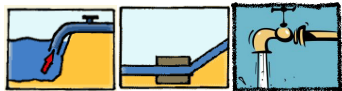
| | | Exercice 2012 | Exercice 2013 |
|--|-------------|---------------|---------------|
| Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) | | 0 | 0 |
| Montant remboursé durant l'exercice en € | en capital | 0 | 0 |
| | en intérêts | 0 | 0 |

4.4. Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 20012.95 € (18547.39 € en 2012).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



| Projets à l'étude | Montants prévisionnels en € | Montants prévisionnels de l'année précédente en € |
|--|-----------------------------|---|
| Mise en conformité vigipirate de la porte du réservoir | 14000 € | 14000 € |

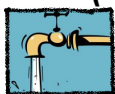
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2013.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité (idem en 2012).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2013 (idem en 2012).

Tableau récapitulatif des indicateurs

| | | Exercice N -1 | | Exercice N | |
|--------|---|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| | Indicateurs descriptifs des services | | | | |
| D101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 919 | | 917 | |
| D102.0 | Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 | Moyenneville | Wacquemoulin | Moyenneville | Wacquemoulin |
| | | 1,50 € | 1.50 € | 1,52 € | 1,52 € |
| | Indicateurs de performance | | | | |
| P101.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie | 100 % | | 100 % | |
| P102.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 100 % | | 100 % | |
| P103.2 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 60 % | | 60 % | |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 84.96 % | | 88.20 % | |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés | 1.53 m3/km/jour | | 1.18 m3/km/jour | |
| P106.3 | Indice linéaire de pertes en réseau | 1.37 m3/km/jour | | 1.02 m3/km/jour | |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 1.33 % | | 0 % | |
| P108.3 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 60 % | | 60 % | |
| P109.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité | 0 | | 0 | |

ANNEXES : INFORMATIONS DIVERSES

1. Historique :

Le syndicat a été créé le 14 mars 1966, regroupant les communes de Moyenneville (586 habitants population légale recensement 2006) et Wacquemoulin (288 habitants population légale recensement 2006). Le syndicat détient la compétence adduction et distribution d'eau potable sur les deux communes.

Déclaration d'Utilité Publique déterminant les périmètres de protection autour du captage en date du 3 octobre 1990.

Au 31 décembre 2012, le syndicat compte 269 abonnés à Moyenneville, 3 situés sur le territoire de Neufvy sur Aronde et 140 à Wacquemoulin, soit un parc de 412 compteurs ouverts. (Statuts ci-joint)

Syndicat géré en régie, en contrat de prestation de services avec la Lyonnaise des Eaux à Clermont (contact : M. Michel JAVELOT)

Le Syndicat est assujetti à la TVA depuis le 1^{er} avril 2004

2. Patrimoine du syndicat :

Voir copie du diagnostic, ainsi que l'inventaire du Syndicat. Diagnostic complet réalisé en 2004 par la Lyonnaise des Eaux (coût de l'étude : 44 740 € HT).

Suite au diagnostic, les travaux suivants ont été réalisés :

- *Clôture du forage actuel*, (2004) pour un montant de 2923,48 € HT,
- *Clôture du château d'eau*, (2004) pour un montant de 3432.81 € HT
- *Remplacements des branchements plomb* (2) (2006), pour un montant de 3877,61 € HT: il n'y a plus aucun branchement plomb sur les communes de Moyenneville et Wacquemoulin
- *Mise en place de compteurs* au cimetière des 2 communes, branchements forains, terrain de sport, ...
- *Extension réseau d'eau rue des 14 Mines du Roy* à Moyenneville, pour l'alimentation du lotissement le Hameau du Roy, pour un montant de 2939,30 € HT (2005)
- *Travaux complémentaires réalisés suite au diagnostic*: fourniture et pose de bouches à clé complètes en remplacement de celles disparues ou cassées (37), et remise à niveau de bouches à clé (45), pour un montant de 9310 € HT
- *Conduite Impasse des Acacias refaite en domaine public*, pour un montant de 33 640€ HT.
- **En 2008** : Changement de 70 compteurs pour rajeunir le parc. **En 2009** changement de 69 compteurs. Il ne reste plus que 5 compteurs des années 67, qui seront changés à l'occasion de l'installation de nouveaux occupants, car ce sont des maisons pour l'instant inaccessibles. **En 2010**, changement de 39 compteurs, des années 75/80. **En 2011** : changement de 39 compteurs des années 75 / 80. **En 2012** : Changement de 38 compteurs : tous les compteurs sont âgés de moins de 20 ans.
- **Travaux Défense incendie pris en charge par la Commune de Moyenneville**, pour la mise aux normes du réseau, avec renforcement du réseau rue du Puits Becquet, rue de l'Abreuvoir, rue des Cordeliers (partie basse vers la rue du Faubourg) et une partie de la Place du Jeu de Paume, en haut de la rue de l'Abreuvoir : montant total des travaux : 245889.38 € TTC
- **En 2013** : Mise en conformité de la porte du réservoir pour un montant de 9000 € HT.

La qualité de votre eau en 2013

Réseau de : **MOYENNEVILLE**
Exploité par le syndicat des eaux

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable principalement à partir d'un forage situé sur la commune de **Moyenneville**.



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2013, **10** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.

L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

| | |
|------------------------------|--|
| BACTERIOLOGIE | <p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p> |
| PESTICIDES | <p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p> |
| NITRATES | <p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 46 mg/l</p> |
| DURETE (ou TH) | <p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 37°F Eau très dure</p> |
| FLUOR | <p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,18 mg/L Eau peu fluorée</p> |
| AUTRES PARAMETRES | <p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p> |

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de qualité satisfaisante sur le plan bactériologique. Elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor et pesticides).